

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services Techniques

U10

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à la majorité

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association « Vergers Urbains »

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par le conseil municipal du 15 décembre 2021, entre la ville de Gennevilliers et l'association Vergers Urbains,

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 février 2023 relative à l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour l'exercice 2023,

Vu la convention portant sur l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet "Emergence et amplification des projets alimentaires territoriaux" du plan France Relance approuvée par le conseil municipal du 28 septembre 2022 entre la ville de Gennevilliers et le Préfet de Région Ile-de-France,

Vu l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux subventions dont le montant annuel cumulé dépasse la somme de 23000€,

Considérant que l'association Vergers Urbains a pour but de promouvoir des projets d'écologie urbaine ayant un fort ancrage local et citoyen tels que le développement de l'agriculture urbaine, la gestion et réduction des déchets, le renforcement de dynamiques d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et collaborative,

Considérant l'intérêt de la démarche menée par cette association pour la qualité de vie des habitants,

Considérant que l'association « Vergers Urbains » devient partenaire de la Ville de Gennevilliers dans le cadre de la marque territoriale « Projet Alimentaire Territorial »,

Considérant que la Ville apporte son soutien à l'activité développée par l'association à travers le versement de subventions,

Considérant que les montants des subventions allouées à l'association doivent être précisées chaque année par avenant dans la convention pluriannuelle d'objectifs,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Vergers Urbains et la Ville de Gennevilliers et autorise monsieur le Maire à signer ledit avenant qui précise la participation financière de la Ville et de l'association Vergers Urbains au titre de l'année 2023.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Leclerc', written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023